Image not found or type unknown

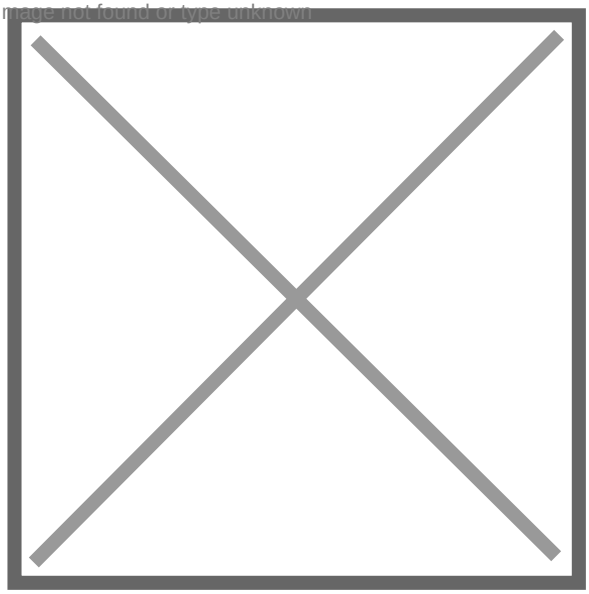

Testament interntional fait par un non-resident en france

Par **Helene**, le **19/05/2011** à **16:35**

Bonjour,

J'habite New York, mais depuis longtemps je passe entre 4 et 5 mois à Paris chaque année. J'ai accumulé des biens ici et je voudrais être rassuré qu'en cas de décès, tout soit bien règle.

On m'a parlé d'un « testament international » dont je liste toute l'information nécessaire pour qu'un notaire puis accéder aux mes biens au nom de mon exécuteur testamentaire, et ce testament puit être ajouté a mon testament aux Etats unis comme « codicille »

Est qu'un tel document a le poids nécessaire juridique de régler mes affaires ici?
Si no, que doit-je faire ?
Et, quel est le frais normal d'un tel document ?

Cordialement

Hélène

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés